



Prévenir c'est agir. Dépistez-vous !

DÉPISTAGE DES CANCERS DU SEIN

De 50 à 74 ans, le dépistage des cancers du sein est recommandé tous les 2 ans.



DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Le dépistage du cancer du col de l'utérus, c'est tous les 3 ans de 25 à 30 ans et tous les 5 ans, de 30 à 65 ans.



DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

De 50 à 74 ans, le dépistage du cancer colorectal est recommandé tous les 2 ans.



Un dépistage réalisé à temps peut sauver la vie !

Simple et gratuit, il a pour objectif de diminuer le nombre de décès lié à la maladie. Une prise en charge, très tôt, favorise les chances de guérison et limite les séquelles liées à la maladie.

En France les pouvoirs publics ont mis en place trois programmes de dépistage organisé :

• le dépistage du **cancer du col de l'utérus**

- Tous les 3 ans chez les femmes de 25 à 30 ans ;
- Tous les 5 ans chez les femmes de 30 à 65 ans.

• le dépistage du **cancer colorectal**

- Tous les 2 ans chez les femmes et les hommes de 50 à 74 ans. Le test et son analyse sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

• le dépistage du **cancer du sein**

- Tous les 2 ans chez les femmes de 50 à 74 ans. La mammographie est prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Pour en savoir plus : www.ameli/depistage
Je m'informe et j'y pense toute l'année !

Pourquoi se faire dépister pour le cancer colorectal ?

- Simple, indolore, fiable, à réaliser chez vous ;
 - 96% des tests ne révèlent rien d'anormal ;
 - 90% de guérison si le cancer est détecté tôt ;
- Chaque année, en France, plus de 2,5 millions de personnes se font dépister. Et vous ?



Commandez votre kit de dépistage du cancer colorectal :

Connectez vous via France Connect sur le site Internet monkit.depistage_colorectal.fr
Dès que la commande est validée, votre kit arrivera directement dans votre boîte aux lettres, sous 15 jours ouvrés.



Protégez-les aussi, contre les cancers HPV*.

*HPV : papillomavirus humains

Pourquoi faire vacciner votre enfant ?

Les infections à papillomavirus humains (HPV) sont parmi les infections sexuellement transmissibles **les plus fréquentes** et peuvent être à l'origine de cancers. Environ **80% des femmes et des hommes** y sont exposés au cours de leur vie. La vaccination des jeunes âgés de 11 à 19 ans est **efficace à presque 100%** lorsqu'elle est effectuée avant le début de la vie sexuelle.

Pour qui ?

Pour tous les jeunes garçons et filles âgés de 11 à 14 ans révolus, ou en rattrapage, pour les jeunes âgés de 15 à 19 ans qui n'auraient pas été vaccinés.

Comment faire ?

Les parents des adolescents mineurs et les jeunes majeurs sont invités à en parler à leur médecin.

La vaccination peut également avoir lieu dans un centre de vaccination ou de planification familiale. Depuis 2023, tous les élèves en classe de 5e peuvent se faire vacciner gratuitement au sein de leur établissement sur présentation de l'accord de leurs parents.

La prise en charge

Avec une **vaccination au collège**, le vaccin sera **pris en charge à 100%**.

Dans les autres cas, il sera remboursé sur prescription médicale à 65% par l'Assurance Maladie. Les organismes complémentaires peuvent prendre en charge les 35% restant.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur ameli